

Communiqué de presse

Collaboration étroite entre la Fegems et l'OrTra Intendance Genève

Les métiers de l'intendance à l'honneur

Genève, le 2 mai 2017 – **La Fédération genevoise des établissements médico-sociaux et l'Organisation du monde du travail Intendance Genève unissent leurs forces pour mettre à l'honneur les métiers de l'intendance dans le secteur médico-social. Et ce, à double titre. D'abord, elles remettent ensemble aujourd'hui les diplômes aux lauréats de la première volée genevoise de formation d'adulte d'employé-e en intendance AFP. Ensuite, elles viennent d'achever un travail de fond qui se concrétise par l'élaboration d'une trentaine de cahiers des charges génériques pour le secteur de l'hôtellerie et intendance dans les établissements médico-sociaux. Une première en Suisse.**

Lingère, femme de chambre, gouvernante, plongeur, agent d'exploitation, chef de cuisine, collaborateur au service, responsable de la sécurité, responsable du service hôtelier... Les métiers de l'intendance sont multiples et se répartissent entre les activités d'exploitation, de nettoyage, de lingerie, de restauration, de cuisine et de sécurité. C'est dire si les professionnels de l'intendance occupent une place importante au sein de l'équipe interdisciplinaire en EMS, tant par leurs compétences opérationnelles que dans leur rôle d'accompagnement des résidentes et résidents. Pourtant, ces métiers souffrent encore trop souvent d'un vrai manque de reconnaissance.

De la même façon qu'elle avait activement promu les nouvelles professions dans le domaine médico-social, notamment les CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire et d'assistant-e socio-éducatif, puis l'attestation de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) soutient aujourd'hui avec conviction les professions émergentes dans le secteur de l'hôtellerie et intendance au sein des EMS. La Fegems voit dans cette évolution des métiers et, partant, de la formation, un gage de qualité dans l'accompagnement des résidents et une valorisation des professionnels et de leurs multiples compétences. La démarche s'inscrit également dans la perspective d'assurer la relève de personnel qualifié.

Inédit en Suisse : des cahiers des charges génériques pour l'intendance en EMS

La Fegems et l'OrTra Intendance Genève ont mené ensemble un travail de pionnier, inédit en Suisse, pour établir les cahiers des charges génériques de quelque trente professions dans le secteur de l'hôtellerie-intendance dans les EMS. Conçus pour les EMS, ils ont l'avantage de renforcer l'organisation interdisciplinaire des équipes et de promouvoir la variété et la polyvalence des métiers. Bien qu'adaptés aux spécificités de l'EMS, ces cahiers des charges peuvent très bien s'appliquer aussi à d'autres institutions et établissements socio-sanitaires. Par ailleurs, ils permettront de réduire les fortes disparités qui régnaient jusque-là entre les établissements en matière de cahiers des charges, et qui ne rendaient pas compte de la force de la polyvalence des professions de l'intendance et de l'interdisciplinarité du travail en EMS. Enfin, l'objectif est également d'anticiper l'éventuelle intégration des cahiers des charges du secteur de l'hôtellerie-intendance dans le système genevois d'évaluation des emplois SCORE (Système, Compétence, Rémunération, Evaluation).

Pour effectuer ce travail de fond, la Fegems a sollicité la collaboration et l'expertise de l'OrTra Intendance Genève. Les cahiers des charges génériques ont pu être construits grâce à une solide méthodologie reprenant toutes les ordonnances et plans de formation ainsi que les profils de compétence des métiers de l'hôtellerie-intendance. Ce travail a donné lieu à un organigramme général exhaustif des professions de l'intendance, précisant les rôles de chacun ainsi que les dimensions managériales des différentes fonctions.

Objectifs et contenus des cahiers des charges génériques

Les cahiers des charges génériques ont pour but de permettre à l'employeur d'établir ses propres cahiers des charges. Les contenus se réfèrent aux formations et aux niveaux de qualification du système suisse dans les domaines de l'intendance et apparentés (hôtellerie, restauration, cuisine, buanderie, nettoyage, services techniques, sécurité). Ils comprennent les connaissances, savoir-faire, compétences et qualités travaillées et acquises – à tout le moins attendues – par les professionnels. L'OrTra Intendance Genève a également apporté une pierre importante à l'édifice en établissant les équivalences entre les certificats et les diplômes français et suisses. Ce travail de recherche approfondi constitue un outil de référence précieux pour les directions des EMS qui reçoivent et étudient régulièrement des dossiers de candidature.

Les cahiers des charges génériques pour le secteur hôtellerie-intendance des EMS ont déjà reçu un bon accueil de la part établissements lors d'une première présentation à mi-mars. Directions et responsables des ressources humaines peuvent désormais s'approprier ces cahiers des charges pour les adapter au profil de leurs collaborateurs ainsi qu'aux besoins et particularités de leur établissement. Ils peuvent également s'y référer pour définir les prérequis à l'engagement et les compétences à acquérir.

Témoignages

« A ce jour, il n'y a jamais eu de vraie reconnaissance des métiers de l'intendance en EMS. Souvent, les gens les confondaient les uns avec les autres. Désormais, ces cahiers des charges clarifient les responsabilités et les compétences des professionnels. Ils mettent en avant la dimension interdisciplinaire et polyvalente de leur activité. Ils favorisent la professionnalisation et la formation – on ne s'improvise pas lingère, garçon d'office ou nettoyeur ! L'organigramme qui accompagne ces cahiers des charges illustre bien la progression professionnelle possible et les opportunités de carrière qui se présentent dans ce domaine. » Catherine Socier, intendante, cheffe du secteur hôtelier de l'EMS Les Mouilles, Petit-Lancy

« C'est un travail magnifique et très complet qui nous donnera l'occasion de mettre à jour nos propres cahiers des charges. Il constitue une excellente base pour harmoniser les prestations et les compétences au sein de notre réseau. C'était déjà une préoccupation de longue date de l'Association professionnelle des intendants (API) qui avait initié des formations de base dans ce sens. Par ailleurs, l'intégration d'un chapitre consacré au travail en EMS est très pertinente. Elle permet de sensibiliser les professionnels de l'hôtellerie-intendance, souvent issus d'autres secteurs d'activité, aux particularités du lieu de travail EMS et aux sollicitations psychologiques ou physiques qu'il implique. C'est d'ailleurs un paragraphe qui aurait toute sa place aussi dans les cahiers des charges des autres professionnels en EMS ! » Cyrille Damas, directeur de l'EMS Les Marronniers, Chêne-Bourg, au bénéfice de longues années d'expérience dans le domaine de l'intendance, dans l'hôtellerie de luxe d'abord, puis dans le secteur des EMS.

Remise des diplômes aux nouveaux employé-e-s en intendance AFP à Genève

Le 2 mai 2017, la Fegems et l'Organisation du monde du travail (OrTra) Intendance Genève ont remis les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) aux onze lauréates et lauréats de la première volée de formation d'adulte d'employé-e-s en intendance, à Genève. Issus pour la plupart du secteur des EMS, les nouveaux diplômés ont suivi une formation en emploi qui s'est étendue sur quatorze mois, pour acquérir les compétences opérationnelles et sociales et mieux appréhender les situations particulières des personnes qu'ils accompagnent.

Une deuxième volée de formation d'employé-e en intendance a déjà démarré à fin janvier. En outre, dès l'automne 2017, une formation conduisant au certificat fédéral de capacité (CFC) de gestionnaire en intendance sera nouvellement ouverte à Genève, sous l'égide de l'OrTra Intendance Genève.

Annexe :

A titre d'exemple, et pour mieux comprendre la structure et les contenus de ces nouveaux cahiers des charges, nous vous remettons en annexe copie des cahiers des charges des professions dont il est surtout question dans ce communiqué : l'employé-e en intendance AFP et le gestionnaire en intendance CFC.

Contacts :

Fegems :

Anne-Laure Repond, secrétaire générale, repond@fegems.ch, 022 718 18 60
Florian Erard, chargé de projets, erard@fegems.ch, 022 718 18 65

OrTra Intendance Genève :

Sandra Bissig, présidente, infointendance@gmail.com, 079 175 31 80

Fegems

Fondée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) est une association professionnelle à but non lucratif. Elle regroupe 44 institutions genevoises qui offrent au total quelque 3'320 places de soins de longue durée. La finalité de la Fédération est d'appuyer ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie. A ce titre, elle représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires et défend leurs intérêts. Elle favorise le travail en réseau et développe des actions et programmes de formation, de perfectionnement professionnel comme d'accompagnement des EMS sur des thèmes spécifiques au secteur. Enfin, elle apporte un conseil professionnel sur les plans médical, juridique, administratif et technique.

La Fegems est une association membre de CURAVIVA Suisse.

OrTra Intendance Genève

En tant qu'organisation des employeurs et des collaborateurs, l'OrTra Intendance Genève assume toutes les tâches et les responsabilités qui touchent aux intérêts des métiers et des formations dans le domaine de l'intendance. Elle assume les tâches d'une OrTra au sens des lois fédérales et cantonales, plus particulièrement de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Interlocutrice principale des autorités compétentes en matière de formation professionnelle initiale dans les domaines de l'intendance, l'OrTra Intendance Genève s'engage en faveur du développement et de la mise en place de ces formations professionnelles au plan cantonal, en tenant compte des besoins de ses membres dont elle représente les intérêts. Elle s'engage en vue de garantir la promotion et la qualité des formations, des diplômes et certificats, de la formation continue ainsi que de la relève professionnelle dans les domaines de l'intendance.